Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

MARCHE D'EXPLOITATION, DE TYPE MTI, PF ET CP DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE LA PRODUCTION D'ECS ET DE TRAITEMENT DE L'AIR DES BATIMAUX DE LA VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

Date d'effet : Date de notification
Date d'échéance : 30/09/2024

Modification n°3 au marché public n° 2016/03

Exploitant : ENGIE Cofely

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

SOMMAIRE

DESIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES 3
ARTICLE 1 - OBJET DE LA MODIFICATION N° 1 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
ARTICLE 2 - DATE D'EFFET 5
ARTICLE 3 - MODIFICATIONS 5
ARTICLE 4 - INCIDENCE FINANCIERE 8
ARTICLE 5 - RENONCIATION AU RECOURS 8
ARTICLE 6 - CLAUSES DIVERSES 8

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

DESIGNATION DES PARTIES CONTRACTANTES

Entre les soussignés :

Ville de Tournan-en-Brie
Hôtel de ville
Place Edmond de Rothschild
77221 Tournan-en-Brie

Représentée par Monsieur Laurent GAUTIER, Maire de la Ville,

Ci-après désigné **"LA VILLE"**

D'UNE PART,

Et

La Société ENGIE ENERGIE SERVICES, prise en son nom commercial ENGIE Cofely, SA au capital de 698 555 072 Euros, dont le siège social est à Puteaux 92800 – LE VOLTAIRE 1, place des degrés, immatriculée au Registre du Commerce de NANTERRE sou le numéro B 552 046 955,

Représentée par Monsieur Joël TAILLARDAS, Directeur de la Business Line Territoires et Services Publics, sise 4, rue de l'Eclipse 95800 CERGY ;

Ci-après désigné **"L'EXPLOITANT"**

D'UNE SECONDE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

PREAMBULE

Avenant N°1

Le présent avenant a pour objet:

A- d'adapter les prestations P1, P2 et P3 suite au choix de l'abandon de la PSA du Stade Municipal,

B- d'adapter les prestations P2 pour les éléments techniques du nouveau vestiaire du Stade Municipal,

C- d'ajouter dans le contrat communal un marché CP P1 P2 P3 avec maintien en hors-gel des locaux situés au 55, rue de Paris 77221 Tournan-en-Brie,

D- d'ajouter dans le contrat communal un marché PF P2 P3 pour le logement de fonction situé au 55, rue de Paris 77221 Tournan-en-Brie.

Avenant N°2

L'avenant N°2 a pour objet :

E- Renégociation des cibles de consommation des sites suivants :

- Site N°2 : Crèche familiale
- Site N°3 : Ateliers Municipaux
- Site N°11 : DOJO de la Marsange

F- La création d'une clause P2.7 dédiée aux prestations d'entretien des installations de climatisation ;

G- La prise en compte du matériel présent dans la salle informatique et la nouvelle extension de la Mairie ;

H- D'adapter les prestations P2 et P3 du site N°1 « Chaufferie du Centre » suite à l'ajout d'un adoucisseur et d'un pot à boues.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA MODIFICATION N° 3

Le présent avenant a pour objet :

I- Diminution de 1°C (passage de la consigne de 19°C à 18°C et baisse du réduit en conséquence également) ;

J- Suppression du site Atelier Municipal dans la liste des sites du contrat à compter du 01/01/2023.

K- Modification de la formule de révision P1

ARTICLE 2 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de **sa date de notification.**

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS

Les modifications de l'article 1 du document en lui-même entraînent une diminution des prestations P1, P2 et P3 dans le nouveau contrat.

1. Impact financier P1

Suite à la **suppression du site Atelier municipaux** et à la **baisse de Température**, cela amène les modifications suivantes :

Montant P1 AVENANT 2 : 45 060,08 € HT/an
Nouveau montant P1 AVENANT 3 : **39 238,58 € HT/an**

1.1. Site supprimé :

~~**Site N°3 : Ateliers Municipaux**~~
Cible = 79 MWh PCS
K = 43,82 € HT/MWh
Montant P1 du site N°3 : 3 803,58 € HT/an

1.2. Nouveau NB :

Incidences des marchés MTI suite au changement de Température :

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

N° site	Nom du site	Ancien NB	Nouveau NB	Ancien P1 (€ HT)	Nouveau P1 (€ HT)	Incidence (€ HT)
1	Chaufferie du centre	468,3	444,6	19 812,8	18 811,0	-1 001,8
2	Crèche familiale (ancienne perception)	43,0	40,0	1 955,2	1 818,8	-136,4
4	Bibliothèque	58,7	54,9	2 642,4	2 471,0	-171,4
9	Ecole Santarelli	131,0	124,5	5 659,2	5 378,4	-280,8
11	DOJO de la Marsange	55,0	51,1	2 451,9	2 278,0	-173,9
12	Stade Municipal	85,8	80,0	3 742,2	3 488,5	-253,7
	Total	841,8	795,1	36 263,8	34 245,8	-2 017,9

Impact suppression du site : - 3 803,58 € HT/an
Impact Changement de T° : - 2 017,9 € HT/an
Impact Total P1 : - 5 821,5 € HT/an

2. Impact financier P2

La suppression du site Atelier municipaux amène une modification de la prestation P2 :

Montant P2 AVENANT 2 : 35 845,09 € HT/an
Nouveau montant P2 AVENANT 3 : **33 078,67 € HT/an**

Montant du P2 du site n°3 « Atelier municipaux » : 2 766,42 € HT/an
Selon la décomposition suivante :
P2.1 : 2 262,99 € HT/an
P2.3 : 225,39 € HT/an
P2.5 : 63,88 € HT/an
P2.6 : 214,17 € HT/an

Impact montant P2 : **- 2 766,42 € HT/an**

3. Impact financier P3

La suppression du site Atelier municipaux amène une modification de la prestation P3 :

Montant P3 AVENANT 2 : 28 922,78 € HT/an
Nouveau Montant P3 AVENANT 3 : **28 727,16 € HT/an**

Montant du P3 du site n°3 « Atelier municipaux » : 195,63 € HT/an

Impact montant P3 : **- 195,63 € HT/an**

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

4. Changement de B1 en PEG :

L'indice B1 disparaissant la formule de révision du P1 est modifiée comme suit :

$$K' = K \times \left(coef\ raccordement \times \frac{PEG + P_0 + TVD + TICGN + CEE}{PEG_{Mai\ 2023} + P_0 + TVD_{Mai\ 2023} + TICGN_{Mai\ 2023} + CEE_{Mai\ 2023}} \right)$$

Avec :

- K Montant de base du marché
- K' Montant du marché révisé
- Coef raccordement (date de raccordement mai 2023) par site
- P0 Valeur fixe du Titulaire pour sa prestation de gestion et fourniture de l'énergie
- PEG Indice PEG North Month Ahead consultable sur le site powernext.com
- TICGN Montant unitaire, exprimé en € HT/MWh PCS, de la Taxe Intérieure de Consommation sur le gaz naturel tel que publié dans la Loi de Finances au Journal Officiel connu à date de facturation
- TVD Terme Variable de Distribution (TVD), exprimé en €/MWh, option tarifaires T1 à T4 et consultable dans les délibérations de la CRE (cre.fr)
- CEE CEE = 0,485 x CEE_{class} + 0,620 x 0,485 x $CEE_{préca}$ (source CEE MARKET)

Les termes proportionnels à la consommation sont compris dans le prix K (€HT/MWhPCS). Les termes fixes, CTA et abonnements sont refacturés à l'euro pour l'euro.

Termes de la révision (indice publiés en mai 2023)	
Indice PEG mai 2023 =	40,919
P0 =	13,690
TVD mai 2023 =	T2 : 8,56 T3 : 6,15
TICGN mai 2023 =	8,37
CEE mai 2023 =	5,88

N°	Site	Coefficient de raccordement
1	Chaufferie du centre	1,9152
2	Crèche familiale (ancienne perception)	1,9398
~~3~~	~~Atelier Municipaux~~	-
4	Bibliothèque	1,8904
5	Maison des jeunes (ex centre de Loisirs)	-
6	Ferme Hauff (du plateau)	-
7	Ecole La Madeleine	1,8779
8	Ecole du Moulin A vent	-
9	Ecole Santarelli	2,0652
10	Eglise	-
11	DOJO de la Marsange	2,0715
12	Stade Municipal	2,3281
13	Police Municipale - 55, rue de Paris	2,1292
14	Logement - 55, rue de Paris	-

Cette modification n'a **aucun impact financier** au sein du présent avenant.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023104-DE

ARTICLE 4 - INCIDENCE FINANCIERE

	P1	P2	P3	Total HT	TVA 20%	Total TTC
Montant marché de base	45 856,83	32 922,94	34 282,66	113 062,43	22 612,49	135 674,92
Montant avenant n°1	46 257,34	33 504,09	28 490,78	108 252,21	21 650,44	129 902,65
Montant avenant n°2	45 060,08	35 845,09	28 922,78	109 827,95	21 965,59	131 793,54
Incidence sup. site AVT n°3	**-3 803,57**	**-2 766,42**	**-195,62**	**-6 765,61**	**-1 353,12**	**-8 118,73**
Incidence chang. T° AVT n°3	**-2 017,93**					
Montant avenant n°3	**39 238,58**	**33 078,67**	**28 727,16**	**103 062,34**	**20 612,47**	**123 674,81**
Incidence globale	**-16,87%**	**+0,47%**	**-16,20%**	**-8,84%**	**-8,84%**	**-8,84%**

ARTICLE 5 - RENONCIATION AU RECOURS

L'exploitant renonce à toute réclamation ou recours pour des faits prévisibles ou décisions relatives à l'exécution du marché qui sont antérieurs à la signature du présent avenant et réglés par lui.

ARTICLE 6 - CLAUSES DIVERSES

Il n'est rien changé aux clauses du contrat initial qui devient applicable en tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations qui précèdent.

Fait à TOURNAN-EN-BRIE, le
(En 2 ex originaux)

La Ville de Tournan-en-Brie **L'Exploitant**